

## **PUBLICATIONS OFFICIELLES**

---

**Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique , vous trouverez ci-dessous :**

- le document précisant la somme des 10 rémunérations les plus élevées des agents de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie

**Conformément aux dispositions de l'article L. 132-6-1 du code général de la fonction publique, vous trouverez ci-dessous :**

- le document précisant le nombre de femmes et d'hommes nommés dans les emplois supérieurs au sein de la communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie

**Conformément aux dispositions de la loi n°2023-623 du 19 juillet 2023 et des décrets n°2024-801 et n°2024-802 du 13 juillet 2024, vous trouverez ci-dessous :**

- L'index à l'égalité professionnelle au sein de la CACPB

## **DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER**

---

Le montant total des 10 des rémunérations les plus élevées – Année 2025

Nominations équilibrées CA Coulommiers Pays de Brie –Année 2024

L'index à l'égalité professionnelle au sein de la CACPB – Année 2024

---

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
COULOMMIERS PAYS DE BRIE**

---

13 rue du Général de Gaulle  
77120 COULOMMIERS

01 64 75 38 90

**Nous contacter**



Copyright 2026 Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie